



# Formation

# Mention B classe 2

## Formation Plongeurs Professionnels

Interventions en milieu hyperbare  
jusqu'à 50 mètres de profondeur



Deep Turtle plongée  
Plage de Grande Anse - Face au Ponton  
108 avenue Robert Deloy  
97217 LES ANSES D'ARLET -  
MARTINIQUE  
06 96 29 29 11  
[contact@deepturtleplongee.fr](mailto:contact@deepturtleplongee.fr)



**CERTIFICAT  
D'APTITUDE A  
L'HYPERBARIE  
2B**

**PRE-REQUIS  
Plongeur  
Autonome à  
60m**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir une qualification en hyperbarie conforme à la réglementation en vigueur.
- Maîtriser les techniques d'évolution en plongée professionnelle jusqu'à 60 mètres de profondeur.
- Contrôler et gérer la décompression en appliquant les procédures d'immersion définies par le Ministère du Travail.
- Mettre en œuvre des procédures de travail sécurisées afin de garantir sa propre sécurité ainsi que celle de ses équipiers.

## PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Être candidat à l'exercice d'interventions subaquatiques en milieu professionnel.
- Répondre aux exigences de la visite médicale d'aptitude à l'hyperbarie, pouvant être réalisée au sein de l'école.
- Pour l'accès au CAH classe 2B, justifier d'une parfaite maîtrise de l'autonomie en plongée jusqu'à 60 mètres.

## DUREE DE FORMATION

- 70H
- 10 Jours
- Présentiel

## ALLEGEMENTS POUR BPJEPS ET DEJEPS

- 35H
- 5 Jours
- Présentiel

**Paiement en plusieurs fois possible**

**TARIF  
3 500€**

**TARIF  
2 250€**

# PROGRAMME PEDAGOGIQUE



## PRE-REQUIS PA60

- Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie dans le souci de la sécurité de la palanquée et dans le respect des choix de planification, conformément à ses prérogatives entre 0 et 60 m.
- Le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et en connaissance du milieu.
- Les connaissances théoriques des niveaux antérieurs doivent être maîtrisées.

### BESOIN DE REALISER LA FORMATION PA60 (APRES N2 OU PA40)

Nous contacter au +596 696 29 29 11  
[contact@deepturtleplongee.fr](mailto:contact@deepturtleplongee.fr)

## CAH MENTION B CLASSE 2

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements
- Organisation des interventions
- Les différentes procédures d'interventions jusqu'à 50 mètres
- Maîtrise des techniques permettant d'effectuer des interventions simples jusqu'à 50 mètres en respectant les règles de sécurité en vigueur
- Pratique de l'apnée

